

# MUSIQUE ANIMATION DANSE

## Règlement de l'association MAD :

### Article 1 :

Etre membre ou adhérent au sein de l'association MAD implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Le non respect du règlement entrainera la suspension de l'accès à l'association de manière temporaire ou définitive.

### Article 2 :

Se respecter les uns les autres, savoir vivre en collectivité, être ponctuel et assidu (3 absences non justifiées peut entrainer un renvoi sans remboursement).

**Avoir une tenue adéquate pour les cours et les cheveux attachés.**

**Attention : Pour les cours au foyer romano, chaussettes propres réservées à la salle.**

### Article 3 :

Pour les adhérents mineurs les parents ou tuteur devront signer et approuver l'inscription à l'association.

**L'association n'est pas responsable de vos enfants avant ni après l'heure de l'activité.**

### Article 4 :

Pour que l'inscription à l'association soit accepter vous devez :

- **Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.**
- **Compléter le formulaire d'inscription (ou en ligne [www.mad83.com](http://www.mad83.com))**
- **Régler d'adhésion complète (voir article 5 et 6)**

### Article 5:

**L'ADHESION EST DE 210€ L'ANNÉE.**

Adhésion pour les enfants de moins de 5ans: 150€ l'année (50€/trimestre)

40€ par cours supplémentaire.

**CARTE SPORT : 100€** Valable pour 10 cours de sport

### Article 6 :

Le règlement de l'adhésion complète doit être effectué au début de l'année.

Possibilité de régler en plusieurs chèques (20€/mois ou 60€/trimestre) ou en CB (possible en plusieurs fois aussi) sur le site [www.mad83.com](http://www.mad83.com) (TARIFS).

Le remboursement des adhésions n'est pas possible sauf avec un certificat médical pour incapacité de pratiquer l'activité un trimestre complet.

### Article 7 :

Le bureau de l'association est composé de :

MERLINO JEANNE : Présidente